

tenue sous la présidence de Monsieur COTTE, assisté(e)  
de Monsieur GOUJON et Madame LE CLOIREC, Conseillers  
En présence de Monsieur VANDENBERGHE, Rapporteur public  
Madame LEJEUNE, Greffière

**10 heures 15**

01)	<b>DOSSIER N° 2403656</b>	<b>RAPPORTEUR:</b>	<b>Monsieur Jean-Renaud GOUJON</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Demande l'annulation de la décision préfectorale de refus implicite de renouvellement de titre de séjour.		
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>	
<b>Demandeur</b>	Monsieur X	Monsieur X	
<b>Défendeur</b>	PREFECTURE DU NORD	M. le Préfet	
02)	<b>DOSSIER N° 2405594</b>	<b>RAPPORTEUR:</b>	<b>Monsieur Olivier COTTE</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Demande l'abrogation de la décision préfectorale portant obligation de quitter le territoire français. Nationalité algérienne.		
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>	
<b>Demandeur</b>	Madame X	Maître DANSET-VERGOTEN Sophie	
<b>Défendeur</b>	PREFECTURE DU PAS DE CALAIS	M. le Préfet	
03)	<b>DOSSIER N° 2407601</b>	<b>RAPPORTEUR:</b>	<b>Monsieur Olivier COTTE</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Demande l'annulation de la décision de l'OFII du 20 février 2024 portant cessation des conditions matérielles d'accueil.		
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>	
<b>Demandeur</b>	Monsieur X	Maître DANSET-VERGOTEN Sophie	
<b>Défendeur</b>	OFFICE FRANCAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTÉGRATION	Directeur	

**10 heures 15**

04)	<b>DOSSIER N° 2407702</b>	<b>RAPPORTEUR: Monsieur Olivier COTTE</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Demande l'annulation de la décision préfectorale de refus implicite de regroupement familial.	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Monsieur X	Maître BENKHELOUF Basma (Cour)
<b>Défendeur</b>	PREFECTURE DU NORD	M. le Préfet
05)	<b>DOSSIER N° 2407803</b>	<b>RAPPORTEUR: Monsieur Olivier COTTE</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Demande l'annulation de la décision préfectorale d'irrecevabilité de sa demande de titre de séjour.	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Monsieur X	Maître BIDAULT Nadejda (Cour)
<b>Défendeur</b>	PREFECTURE DU PAS DE CALAIS	M. le Préfet
06)	<b>DOSSIER N° 2502782</b>	<b>RAPPORTEUR: Monsieur Olivier COTTE</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Demande l'annulation de l'arrêté préfectoral en date du 10 mars 2025 portant refus de délivrance d'un titre de séjour assorti d'une obligation de quitter le territoire français dans le délai de trente jours, fixant le pays destination Nationalité guinéenne.	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Monsieur X	Maître HOUINDO Ghyslain (Cour)
<b>Défendeur</b>	PREFECTURE DU NORD	M. le Préfet
07)	<b>DOSSIER N° 2506666</b>	<b>RAPPORTEURE: Madame Hélène LE CLOIREC</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Demande l'annulation de l'arrêté du préfet du Nord en date du 25 juin 2025 portant obligation de quitter le territoire français, refusant l'octroi d'un délai de départ volontaire, fixant le pays de destination de la mesure d'éloignement et interdisant le retour sur le territoire français pour une durée d'un an. Nationalité algérienne.	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Monsieur X	Maître DANSET-VERGOTEN Sophie
<b>Défendeur</b>	PREFECTURE DU NORD	M. le Préfet

**10 heures 15**

08)	<b>DOSSIER N° 2506834</b>	<b>RAPPORTEURE: Madame Hélène LE CLOIREC</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Demande l'annulation de l'arrêté du préfet du Nord en date du 20 mai 2025 portant refus de séjour assorti d'une obligation de quitter le territoire français dans le délai de trente jours, fixant le pays de destination. Nationalité togolaise.	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Madame X	Madame X
<b>Défendeur</b>	PREFECTURE DU NORD	M. le Préfet
09)	<b>DOSSIER N° 2506836</b>	<b>RAPPORTEURE: Madame Hélène LE CLOIREC</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Demande l'annulation de l'arrêté du préfet du Pas-de-Calais en date du 12 juin 2025 portant refus de séjour assorti d'une obligation de quitter le territoire français dans le délai de trente jours, fixant le pays de destination et comportant une interdiction de retour sur le territoire français pour une durée d'un an. Nationalité tunisienne.	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Monsieur X	Maître GULERIA AYMERIC (Cour)
<b>Défendeur</b>	PREFECTURE DU PAS DE CALAIS	M. le Préfet
10)	<b>DOSSIER N° 2506846</b>	<b>RAPPORTEURE: Madame Hélène LE CLOIREC</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Demande l'annulation de l'arrêté du préfet du Nord en date du 20 juin 2025 portant obligation de quitter le territoire français, refusant l'octroi d'un délai de départ volontaire, fixant le pays de destination de la mesure d'éloignement et interdisant le retour sur le territoire français pour une durée d'un an. Nationalité tunisienne.	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Monsieur X	CABINET INTISSAR MOUSSA (Cour)
<b>Défendeur</b>	PREFECTURE DU NORD	CABINET CENTAURE AVOCATS

